

ACTION DE FORMATION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les élus, membres du conseil municipal,

Les travaux forestiers, point de départ de la gestion forestière constituent une étape cruciale dans la vie d'une forêt. « Aménager une forêt, c'est décider ce que l'on veut en faire, compte tenu de ce que l'on peut y faire, et en déduire ce qu'on doit y faire ».

Dans un contexte de changement climatique, la gestion forestière est de plus en plus complexe, afin d'aider les forêts à devenir plus résilientes, il est souvent nécessaire d'investir en forêt.

Afin de vous permettre de comprendre les choix de gestion qui vous sont soumis, nous avons le plaisir de vous convier à la formation suivante :



GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE
**DYNAMIQUE DES PEUPELEMENTS FORESTIERS :
POURQUOI RÉINVESTIR EN FORÊT ?**

Vendredi 25 octobre 2024 – de 8h30 à 12h30
Azerailles

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des
Communes Forestières de Meurthe-et-
Moselle
Alain GODARD



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est.

Le directeur d'Agence ONF de Meurthe-
et-Moselle
Jérôme BURBAN



INSCRIPTIONS

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à cette formation

- Par mail : rachel.thibault@communesforestieres.org
- Par téléphone : 06 25 89 71 18

Merci de vous inscrire au plus tard **7 jours avant la journée** (les inscriptions ultérieures seront gérées au cas par cas)
Attention, nous nous réservons le droit en cas de forte affluence de prioriser les places pour nos adhérents.

Nous vous rappelons que nos formations sont **réservées aux élus et aux personnels des collectivités**.
Merci de votre compréhension.

DYNAMIQUE DES PEULEMENTS FORESTIERS : POURQUOI RÉINVESTIR EN FORÊT ?

Vendredi 25 octobre 2024 – de 8h30 à 12h30

Azerailles

Propriétaires forestiers, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage et garants de la sécurité, les élus sont au cœur de l'adaptation des forêts au changement climatique. Pour les forêts communales, il leur incombe de trouver des débouchés pour les bois impactés, de réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation des voies de circulation, de renouveler les peuplements forestiers, de les structurer pour qu'ils soient plus résistants et résilients aux conséquences du changement climatique, d'assurer le maintien des services écosystémiques des espaces forestiers et de soutenir la filière forêt-bois locale par leurs investissements.

8h30 - 8h45 Accueil en forêt
8h45 - 9h45 Tournée forestière
9h45 - 10h00 Retour en salle
10h00 - 12h30 Déroulé de la formation
12h30 Accueil repas

INTERVENANTS



Tarif de la formation : Cette formation entièrement financée est gratuite.

Evaluation de la formation : Une fiche d'évaluation sera remise à chaque participant et devra être rendue au formateur à la fin de la formation.

Moyens pédagogiques : diaporama et animation suscitant les questions et les débats, échanges.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap : contactez-nous pour toute information complémentaire.

Règlement intérieur : sur demande.

Prérequis : Aucun prérequis demandé pour participer à cette formation.

Cette formation s'adresse aux élus et salariés des collectivités.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Les élus seront capables d'identifier les étapes clés des travaux dans un peuplement en lien avec le document d'aménagement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dynamique des peuplements forestiers : Pourquoi réinvestir en forêt ?

Vendredi 25 octobre 2024 – de 8h30 à 12h30 - Azerailles

COMMUNE:.....CODE POSTAL.....

REPRÉSENTÉE PAR :
.....
.....

Cachet de la commune et signature du Maire

FONCTIONS :

Afin de pouvoir vous communiquer l'adresse exacte du lieu de formation et les dernières informations, merci de nous indiquer ci-dessous une adresse mail (ou à défaut un numéro de téléphone)

CONTACT :

PARTICIPATION AU REPAS : NON OUI

Règlement d'un montant de 25€ (tarif non-adhérent) ou de 13h € (tarif adhérent)

par chèque à l'ordre de Association départementale des Communes forestières de Meurthe-et-Moselle le jour de la formation

par mandat administratif → Merci d'indiquer votre numéro de SIRET

TOUT REPAS ANNULÉ DANS LES 48H AVANT LA FORMATION EST DÛ.